

Conseil des ministres du 1^{er} mars 2012

ASSENTIMENT AU PROTOCOLE FACULTATIF RELATIF À LA CONVENTION SUR LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL DES NU ET DU PERSONNEL ASSOCIÉ

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole facultatif relatif à la convention sur la sécurité du personnel des NU et du personnel associé, fait à New York le 8 décembre 2005.

Ce protocole complète la convention sur la sécurité du personnel NU car il prévoit notamment l'extension de la protection aux missions NU d'aide humanitaire.

A l'heure où de nombreux humanitaires paient un lourd tribut dans le cadre de l'accès de l'aide, une ratification étendue du protocole semble utile ainsi qu'une meilleure poursuite des crimes commis à l'encontre de ce personnel, le libre accès de l'aide humanitaire sans entrave n'est malheureusement pas partout accepté.